

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - Mme FERRIERE - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. DESEILLE (pouvoir MME TROUWBORST) - Mme TENENBAUM (pouvoir MME KOENDERS) - M. MARTIN (pouvoir MME JUBAN) - M. DECOMBARD (pouvoir M. ROZOY) - Mme HILY (pouvoir MME HERVIEU) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Ancienne crèche de la Colombière – 40, rue des Rotondes – Cession à la Société foncière d' « Habitat et Humanisme »

Monsieur Masson, Monsieur Masson, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon est propriétaire du bâtiment situé 40 rue des Rotondes, composé de locaux d'une surface habitable d'environ 165 m² et cadastré section CZ n°115.

Ces locaux étaient affectés à l'usage de la crèche de la Colombière. Celle-ci a fait l'objet d'un transfert avec un redéploiement des places et des assistantes maternelles sur plusieurs structures d'accueil de la petite enfance de la Ville. Ces locaux sont à présent libres d'occupation.

Le maintien de ce bien dans le patrimoine municipal ne présentant aucune utilité et conformément à la démarche de rationalisation et de gestion patrimoniale active conduite par la Ville, il est proposé de procéder à sa cession.

En application du Programme Local de l'Habitat (PLH) et conformément à la politique de la Ville en matière de développement de l'offre en logements aidés et de mixité sociale, il est souhaité une reconversion de ce bâtiment à usage d'habitat à loyer modéré.

A cette fin, ce dossier a été proposé à l'ensemble des bailleurs. A l'issue de cette consultation informelle, la proposition de la Société foncière d' « Habitat et Humanisme » répond le mieux aux attentes de la Ville, dans la mesure où le projet de reconversion comprendra exclusivement des logements PLAI.

Trois logements de type T1 bis, T2 et T4 seront ainsi aménagés.

Il est proposé de procéder à cette cession au profit de la Société foncière d' « Habitat et Humanisme », moyennant le prix de 150 000 €, conforme à l'évaluation de France Domaine.

Il est précisé que la Ville de Dijon restera propriétaire des garages attenants, l'acquéreur prévoyant l'aménagement du stationnement dans l'emprise foncière cédée.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la désaffectation et le déclassement du domaine public communal des locaux de l'ex - crèche de la Colombière ;

2 - décider la cession à la Société foncière d' « Habitat et Humanisme » – 69, chemin de Vassieux – 69647 Caluire et Cuire cedex, du bâtiment situé 40 rue des Rotondes et cadastré section CZ n°115 p, moyennant le prix de 150 000 € ;

3 - dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 51

Abstentions : 6